



DIRECTION ACHATS ET
APPROVISIONNEMENTS

IN53 : Charte Achats Responsables et Ethiques

Version 4 du
17.11.2015

Toute Activité

Destinataires : fournisseur.

Charte Achats Responsables et Ethiques



Préambule

Le respect de l'environnement et des personnes est une valeur fondamentale d'ELIS, par ailleurs entreprise totalement et naturellement orientée vers le développement durable via son métier de location qui s'inscrit dans un modèle d'économie de fonctionnalité.

Nous devons faire le maximum pour fournir aux clients qui nous font confiance, la justification que les produits que nous leur louons sont respectueux des femmes et des hommes qui ont participé à leur production, mais également sans risque pour la santé des utilisateurs, et respectueux de nos biens communs : la planète et ses ressources.

La Direction des Achats joue un rôle important en sélectionnant partout dans le monde des fournisseurs, des produits et des services qui respectent les personnes et l'environnement. Pour ce faire les achats initient, relaient et font partager aux fournisseurs d'ELIS, leur volonté de promouvoir des Achats Responsables et éthiques.



Visa Rédacteur :

Visa Responsable Qualité pour Revue :

Visa DAA pour Approbation :

Diffusion Externe Non Gérée / Uncontrolled External Issue

Ce document est confidentiel et reste la propriété d'ELIS. Il ne peut être diffusé ni reproduit sans autorisation.

Page 1/11



DIRECTION ACHATS ET
APPROVISIONNEMENTS

IN53 : Charte Achats Responsables et Ethiques

Version 4 du
17.11.2015

Toute Activité

Destinataires : fournisseur.

Adhésion et Engagement des fournisseurs sélectionnés par ELIS

ELIS demande à ses fournisseurs de signer la présente Charte en annexe de chaque contrat, ou par anticipation sur demande de l'acheteur.

Par fournisseur nous entendons à ce stade tout fournisseur choisis par ELIS de textiles ou produits d'hygiène, bien être, boisson ou autre, loués à des clients .

Les fournisseurs d'ELIS s'engagent à :

- Avoir lu et compris ladite Charte.
- Tout mettre en œuvre pour respecter ladite Charte et son esprit
- La promouvoir chez leur éventuels sous-traitant déclarés à ELIS
- Autoriser ELIS ou des prestataires externes mandatés par ELIS à réaliser des audits et si nécessaire mettre en œuvre les plans d'action requis.

Les fournisseurs reconnaissent par leur signature que le respect des règles et préconisations énoncées dans la présente Charte est un élément essentiel de la relation commerciale.

Le non respect par le fournisseur d'un de ces principes peut constituer un motif légitime de suspension de la relation commerciale, en particulier pour les points notés « **Zéro Tolérance** ». Dans ce cas, Elis pourra suspendre temporairement ou définitivement ses commandes, sans contrepartie.



Visa Rédacteur :

Visa Responsable Qualité pour Revue :

Visa DAA pour Approbation :

Diffusion Externe Non Gérée / Uncontrolled External Issue

Ce document est confidentiel et reste la propriété d'ELIS. Il ne peut être diffusé ni reproduit sans autorisation.

Page 2/11



DIRECTION ACHATS ET
APPROVISIONNEMENTS

IN53 : Charte Achats Responsables et Ethiques

Version 4 du
17.11.2015

Toute Activité

Destinataires : fournisseur.

Engagements d'ELIS

Les relations d'ELIS avec ses fournisseurs dépassent le simple achat de biens et de services. Elles sont essentielles au succès à long terme de notre entreprise et de la satisfaction de nos clients.

Chaque collaborateur ELIS qui est en contact avec un fournisseur doit :

- Aider nos fournisseurs à répondre aux attentes d'ELIS
- Respecter l'indépendance et l'identité du fournisseur
- Payer nos fournisseurs aux échéances prévues dans le contrat (dans la mesure où ceux-ci ont satisfait à leurs obligations).
- Protéger les informations confidentielles de nos fournisseurs
- Ne pas laisser un quelconque intérêt personnel influencer ses actes, mais toujours penser intérêt d'ELIS et respect de la relation contractuelle

Les cadres et chefs de service de la Direction Achats et Approvisionnements doivent aussi

- Sélectionner les fournisseurs sur la base d'appels d'offre ouverts prenant en compte coût, qualité et délais mais aussi la présente charte et son esprit..
- Respecter les personnels du fournisseur avec qui ils sont en contacts
- Lors de chaque visite chez un fournisseur, expliquer au personnel (à minima aux chefs d'équipes) le métier d'Elis, ses valeurs, et valoriser le travail du personnel.
- S'efforcer autant que possible, de faire en sorte que les relations avec les fournisseurs soient pérennes.
- Trouver dans la relation fournisseur un partenariat source de synergies dans les recherches d'économies
- Néanmoins, savoir mettre un terme à une relation avec un fournisseur qui, de façon répétée, ne satisfait plus à nos attentes en termes qualité, économique, logistique ou de respect de la présente charte
- S'assurer que nos fournisseurs ne soient pas dans une situation de dépendance économique excessive avec ELIS (plus de 30% du CA consolidé au niveau groupe réalisé avec ELIS). Dans ce cas, les alerter sur cette situation et partager sur des actions à mettre en œuvre.
- Donner lorsque cela est possible, un maximum de prévisions, et s'efforcer de commander mois après mois des volumes les plus réguliers possibles pour faciliter la gestion de ses commandes par les fournisseurs.
- Garantir la reprise des stocks de tissus ou autres produits éventuellement constitués par le fournisseur à la demande d'ELIS, lorsque cela a été contractualisé.
- ELIS est attentive aux transactions financières effectuées afin de détecter tout blanchiment d'argent, en conformité avec les législations nationales applicables, à travers des mesures telles que la vérification du pays d'origine des fonds, la localisation de la banque concernée, ou l'inscription éventuelle sur une « liste noire

Nous nous voulons une entreprise qui négocie avec ses fournisseurs de façon transparente des relations sur la durée.

Nos relations sont basées sur les principes de liberté, transparence, impartialité, équité, loyauté et de respect mutuel entre le fournisseur et ELIS.

Visa Rédacteur :

Visa Responsable Qualité pour Revue :

Visa DAA pour Approbation :

Diffusion Externe Non Gérée / Uncontrolled External Issue

Ce document est confidentiel et reste la propriété d'ELIS. Il ne peut être diffusé ni reproduit sans autorisation.

Page 3/11



DIRECTION ACHATS ET
APPROVISIONNEMENTS

IN53 : Charte Achats Responsables et Ethiques

Version 4 du
17.11.2015

Toute Activité

Destinataires : fournisseur.

Exigence et préconisations d'ELIS pour ses fournisseurs et sous-traitant

Sous-Traitance

Nos fournisseurs ne peuvent sous-traiter tout ou partie du marché que nous leur confions sans accord écrit d'ELIS (un email étant assimilé à un écrit).

En cas d'accord, cela n'enlève rien à la responsabilité globale du fournisseur contractant notamment eu égard à la présente charte. Au contraire, il devra veiller à la faire appliquer par ses sous-traitants.

L'utilisation de sous-traitance, sans accord écrit et préalable de l'Acheteur d'ELIS est interdite. **« Zéro Tolérance »**

Certification

Tous les fournisseurs non européens d'ELIS doivent être accrédités de la norme SA 8000 ou engager des démarches pour respecter ces principes, sauf si la législation du pays est supérieure au standard SA 8000.

Dans l'attente d'accréditation, pour tous les fournisseurs significatifs (CA récurrent avec ELIS en direct, et fournisseur choisis par ELIS,) ELIS pourra auditer ou mandater un audit externe indépendant périodiquement. En cas de nécessité de refaire un audit en raison d'un résultat insuffisant, les audits ou visites supplémentaires pourront être refacturés au fournisseur.

A cette fin, les fournisseurs garantiront l'accès aux sites de production, étant entendu que par accès aux sites, il faut entendre l'accès aux installations, documents et personnel, et bien sur accès aux sous-traitants déclarés.

Si cet audit donne lieu à des remarques un plan d'actions correctifs devra être proposé, mis en œuvre, avec une présentation régulière de son suivi.

Elis pourra étudier les rapports d'audit mandater par d'autres clients du fournisseur, sous réserve qu'ils soient issues de sociétés externes indépendantes et reconnues.

Business Ethics

Les fournisseurs d'ELIS s'engagent à ne jamais tenter de corrompre de quelque manière que ce soit un salarié d'ELIS.

Les fournisseurs d'ELIS doivent savoir que :

- ELIS fait en sorte que les déplacements et frais de séjour de ses salariés soient payés par ELIS.
- ELIS autorise des invitations à déjeuner ou diner pour un salarié ELIS en visite chez un fournisseur, en retour les personnels du fournisseur seront invités à déjeuner par ELIS lorsqu'ils visitent un site ELIS.
- Les Acheteurs d'ELIS n'ont pas le droit sauf dérogation du Directeur Achats, de participer à des animations de type cocktail, exposition, vernissage, événements sportifs ou culturels... prises en charge par des fournisseurs..
- Tous les cadeaux éventuellement reçus par du personnel d'ELIS pourront être mutualisés et ne sont donc pas conservé à priori par la personne qui l'a reçu. Dans tous les cas, leurs valeurs doivent être modiques et non significative.

Visa Rédacteur :

Visa Responsable Qualité pour Revue :

Visa DAA pour Approbation :

Diffusion Externe Non Gérée / Uncontrolled External Issue

Ce document est confidentiel et reste la propriété d'ELIS. Il ne peut être diffusé ni reproduit sans autorisation.

Page 4/11



DIRECTION ACHATS ET
APPROVISIONNEMENTS

IN53 : Charte Achats Responsables et Ethiques

Version 4 du
17.11.2015

Toute Activité

Destinataires : fournisseur.

Respect des collaborateurs

Le respect de ses collaborateurs est une valeur forte d'ELIS que nous entendons promouvoir aussi chez nos fournisseurs.

Le fournisseur doit tout mettre en œuvre pour refuser les pratiques avilissantes dans l'entreprise, telles que les punitions corporelles, le harcèlement moral et sexuel, le travail sous la contrainte ou la menace. **« Zéro Tolérance »**

Le fournisseur s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour que chaque collaborateur soit traité avec égard et dignité.

Pour mémoire ELIS s'engage à ce que ses salariés en visite chez un fournisseur soient exemplaires dans le respect et l'attention apportés aux employés du fournisseur.

Pour donner du sens, ELIS demande à ses fournisseurs qu'ils informent leur personnel du métier d'ELIS afin de comprendre les enjeux et contrainte de la location entretien.

Elis pourra fournir pour ce faire des affiches « produits » aux fournisseurs.

ELIS demande à ses fournisseurs dans la mesure du possible de donner de maintenir des équipes stables (idéalement sur plusieurs années) pour travailler sur les produits ELIS

Travail des Enfants « Zéro Tolérance »

ELIS rejette toute forme de « travail des enfants » comme décrit dans les conventions et recommandations de l'Organisation Internationale du Travail: www.ilo.org/ipecc/facts/ILConventionsonchildlabour/lang--fr/index.htm

Les fournisseurs d'ELIS ne peuvent employer des salariés qui n'ont pas l'âge minimal légal prévu par la loi locale ou qui n'ont pas fini leur scolarité obligatoire et en tout état de cause qui auraient moins de 15 ans.

Aucune personne de moins de 18 ans ne peut effectuer du travail dangereux ou de nuit chez nos fournisseurs

Le fournisseur doit utiliser tous les moyens possibles dans son pays pour vérifier l'âge de ses employés et en cas de doute appliquer un principe de précaution.

DEROGATIONS :

Nos fournisseurs et sous-traitants peuvent solliciter une dérogation auprès de la Direction des Achats sur présentation d'un dossier complet (scolarisation, type de contrat, conditions d'embauche, type de travail).

Ces dérogations sont uniquement possibles :

** Pour des cas d'apprentissage sous réserve que ce travail n'affecte pas la santé et la sécurité ou l'assiduité scolaire des enfants, que la loi locale le permette et qu'ils bénéficient d'un tuteur interne chez le fournisseur/sous-traitant.*

Visa Rédacteur :

Visa Responsable Qualité pour Revue :

Visa DAA pour Approbation :

Diffusion Externe Non Gérée / Uncontrolled External Issue

Ce document est confidentiel et reste la propriété d'ELIS. Il ne peut être diffusé ni reproduit sans autorisation.

Page 5/11



DIRECTION ACHATS ET
APPROVISIONNEMENTS

IN53 : Charte Achats Responsables et Ethiques

Version 4 du
17.11.2015

Toute Activité

Destinataires : fournisseur.

* Dans le cadre du travail à domicile qui existe dans certains pays pour certaines filières (agricole par exemple) il est réaliste de considérer que des enfants de la famille puissent parfois aider et cela peut être accepté dans la mesure où les enfants sont scolarisés dans le cadre de la législation locale (le fournisseur titulaire du contrat devra en donner attestation).

Ces dérogations seront accordées discrétionnairement par le Directeur des Achats ELIS.

Discrimination

Le fournisseur lutte contre toutes les formes de discrimination notamment celles liées au sexe, à l'origine, à la religion ou l'appartenance politique.

ELIS sera notamment vigilant aux faits que

- ses fournisseurs opérant dans des pays ne séparant pas Etat et religion ne discriminent pas les minorités religieuses
- dans tous les pays l'émancipation des femmes par le travail soit encouragée.

ELIS encourage également le recours à du personnel handicapé chez ses fournisseurs.

Durée du travail

Si la législation nationale n'est pas plus contraignante, le fournisseur veillera à ce que ses employés travaillent au maximum 48 heures par semaine et disposent d'un jour libre par semaine.

Il est possible que les salariés travaillent un maximum de 12 heures supplémentaires par semaine, sous forme de volontariat et dans le respect de la loi Nationale.

Le fournisseur devra pouvoir justifier de ce respect des temps via ses registres.

Par ailleurs il s'assure que le personnel bénéficie de temps de repos suffisant, dans la journée ou via des congés payés à minima au niveau de la législation du pays.

Niveau de rémunération

Le fournisseur respecte sa législation nationale.

Il s'engage à verser de façon régulière leurs salaires aux employés, de le faire conformément aux contrats de travail signés et sans faire de retenue liée à la productivité ou à une quelconque punition ou réprimande. En revanche des primes de productivité/qualité individuels ou par groupe sont tout à fait envisageables.

ELIS est attentif au fait que les rémunérations se fassent dans le respect des lois sociales du pays, et que l'ensemble des cotisations sociales de droit local soit régulièrement payé par le fournisseur

S'il n'y a pas de système d'assurance maladie et retraite obligatoire dans le pays, ELIS encourage ses fournisseurs à en mettre en place.

Les rémunérations versées devront être traçables via des bulletins de paye ou un registre.

Travail forcé « Zéro Tolérance »

Le fournisseur veille à ne pas utiliser de main d'œuvre contrainte.

Visa Rédacteur :

Visa Responsable Qualité pour Revue :

Visa DAA pour Approbation :

Diffusion Externe Non Gérée / Uncontrolled External Issue

Ce document est confidentiel et reste la propriété d'ELIS. Il ne peut être diffusé ni reproduit sans autorisation.

Page 6/11



DIRECTION ACHATS ET
APPROVISIONNEMENTS

IN53 : Charte Achats Responsables et Ethiques

Version 4 du
17.11.2015

Toute Activité

Destinataires : fournisseur.

Tout recours à des prisonniers ou à de la sous-traitance en établissement pénitentiaire est interdite sauf dérogation donnée par le Directeur Achats ELIS.

Cela peut sembler paradoxal, car il est vrai que le travail en prison se pratique aussi en Europe et que le système a ses vertus (formation, occupation, revenus pour les prisonniers)

Nous connaissons et assumons ce paradoxe. Sans vouloir porter de jugement sur les valeurs et le système propre à chaque pays, nous ne voulons pas prendre le risque que des prisonniers soient forcés de travailler sur nos produits.

DEROGATIONS

Ces dérogations seront accordées discrétionnairement par le Directeur des Achats ELIS, elles sont essentiellement envisageables en Europe. En cas de dérogation, les informations fournies devront faire l'objet d'une vérification systématique dans l'établissement pénitentiaire qui devra être auditable.

Main d'œuvre d'immigrée

ELIS n'encourage pas les pratiques qui ont cours dans certains pays de faire venir de la main d'œuvre bon marché de pays très pauvres (nous pouvons citer le Bangladesh ou le Sri Lanka,) pour les faire travailler sur un site en les logeant sur place, restreignant leurs déplacements (parfois en confisquant les passeports) et en les coupant de leur famille restée dans leur pays.

Confisquer des passeports ou autre papiers d'identités pour limiter, hors temps de travail, la liberté d'un salarié doit être évité. **« Zéro Tolérance »**

De façon générale, ELIS privilégiera l'emploi chez ses fournisseurs de personnels locaux, vivant hors de l'entreprise.

Aucun travailleur clandestin au regard des lois du pays n'est acceptable. **« Zéro Tolérance »**

Libertés syndicales & négociations collectives

Le fournisseur doit se conformer à la législation de son pays.

Elis considère que le dialogue social et l'implication des salariés et de leurs représentants est un élément important de la gestion d'une entreprise et incite ses fournisseurs à les développer.

Santé, la sécurité, et bien être au travail

Le fournisseur veille à maintenir des conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail en vérifiant régulièrement notamment la conformité de ses installations aux normes du pays en matière de qualité de l'air intérieur (fumées, particules et ventilation appropriée), de niveaux sonores, de niveau d'éclairage et des niveaux de température sur le lieu de travail.

Il veille à ce que ses activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de son personnel, de ses sous-traitants, des intervenants liés à l'opération, des populations avoisinantes, et des utilisateurs de ses produits.

Visa Rédacteur :

Visa Responsable Qualité pour Revue :

Visa DAA pour Approbation :

Diffusion Externe Non Gérée / Uncontrolled External Issue

Ce document est confidentiel et reste la propriété d'ELIS. Il ne peut être diffusé ni reproduit sans autorisation.

Page 7/11



DIRECTION ACHATS ET
APPROVISIONNEMENTS

IN53 : Charte Achats Responsables et Ethiques

Version 4 du
17.11.2015

Toute Activité

Destinataires : fournisseur.

Toute opération de travail pouvant être dangereuse devra être encadrée et les équipements de protection individuels fournis par le fournisseur à ses salariés.

Le fournisseur ELIS doit être attentif au bon fonctionnement des systèmes de sécurité des machines et autres équipements utilisés dans la production afin d'éviter des blessures.

Des équipements anti-incendie (aux normes du pays) et des issues de secours dans les locaux, devront être en place et identifiés. **« Zéro Tolérance »**

Le fournisseur devra former ses employés au moins une fois par an à l'évacuation en cas d'incendie.

Le Fournisseur doit tout mettre en œuvre pour que les précautions soient prises pour protéger les salariés lors de la manipulation et du stockage des produits toxiques (acides, solvants, encre,...).

ELIS est attentif à ce que le personnel dispose de sanitaires propres et en nombre suffisant.

ELIS demande à ses fournisseurs de disposer d'une infirmerie, et dans la mesure du possible de faire bénéficier gratuitement de l'accès à un médecin et à des vaccinations.

Tout fournisseur d'ELIS doit donner un libre accès à l'eau potable à ses employés. **« Zéro Tolérance »**

ELIS encourage ses fournisseurs des pays en voie de développement à offrir un repas équilibré quotidien à leurs employés.

Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

Les Fournisseurs d'ELIS doivent être attentifs à la lutte contre la corruption sous toutes ses formes dans chaque pays où ils exercent leur activité. Ils ne devront pas, directement ou indirectement, offrir, promettre, accorder ou exiger des paiements illicites ou d'autres avantages indus aux autorités publiques afin d'obtenir ou maintenir un marché ou tout autre avantage illégitime. Ils devront éviter notamment toute extorsion de fonds, fraude ou pots-de-vin.

Les Fournisseurs d'ELIS luttent contre le blanchiment d'argent dans chaque pays où ils exercent leur activité. Ils doivent redoubler la vigilance vis-à-vis des transactions financières effectuées afin de détecter toute irrégularité (vérification du pays d'origine des fonds et de l'entité de paiement concernée, localisation de la banque et sa non-inscription sur une « liste noire », etc.).

Lutte contre les pratiques anticoncurrentielles

Les Fournisseurs d'ELIS prennent toute mesure permettant d'éviter les pratiques anticoncurrentielles. Ils s'engagent notamment à ne pas participer à des ententes et/ou abus de position dominante.

Ils s'abstiennent de partager toute information sensible (fichiers clients, plans marketing, stratégies commerciales, prix d'achat et de vente, etc.) avec des tiers, et en particulier avec les concurrents d'ELIS. Ils sont par ailleurs invités à se familiariser avec les dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de la concurrence dans chaque pays où ils exercent leur activité et à consulter un professionnel en la matière si besoin est.

Visa Rédacteur :

Visa Responsable Qualité pour Revue :

Visa DAA pour Approbation :

Diffusion Externe Non Gérée / Uncontrolled External Issue

Ce document est confidentiel et reste la propriété d'ELIS. Il ne peut être diffusé ni reproduit sans autorisation.

Page 8/11



DIRECTION ACHATS ET
APPROVISIONNEMENTS

IN53 : Charte Achats Responsables et Ethiques

Version 4 du
17.11.2015

Toute Activité

Destinataires : fournisseur.

Protection de l'environnement

Respect des réglementations

Le fournisseur respecte la réglementation environnementale internationale, nationale et locale. Il dispose des permis nécessaires à l'exercice de son activité et se conforme à leurs prescriptions en matière d'émissions dans l'air, de rejets dans le sol et dans l'eau ainsi que de pollution sonore.

Utilisation de Produits chimiques (: par produit chimique nous entendons substances et produits chimiques par exemple les huiles, le fioul, la colle, les laques, les solvants, les peintures, les teintures, les durcisseurs, les teintes, les cires, les acides, les additifs, etc.)

Le fournisseur ELIS doit respecter les lois, les règlements et la législation en vigueur dans son pays, ainsi qu'au besoin, obtenir les permis nécessaires à l'exercice de son activité et s'y conformer en matière d'utilisation, de stockage et d'importation de tout produit chimique

Quelque soit la législation nationale, les produits chimiques doivent être stockés sur une surface appropriée (béton, ciment, etc.) exempte de trous de drainage et privilégier les rétentions de seuil. Si les produits chimiques sont stockés à l'extérieur, ils doivent également être stockés dans un environnement approprié.

Innovation et réduction des impacts environnementaux

Le fournisseur pourra proposer à ELIS des produits et services lui permettant de réduire ses impacts directs, par exemple sa consommation d'énergie, que cela soit par la conception du produit, sa production ou son packaging et transport.

ELIS privilégie pour ses fournisseurs lointains le recours au transport maritime plutôt qu'aérien, ce dernier devant rester une exception.

ELIS encourage ses fournisseurs à limiter ou réduire la quantité des apprêts et produits chimiques ajoutés dans le process de fabrication car ces derniers sont successibles d'être rejetés en partie dans l'environnement.

Par exemple, ELIS demande à ces fournisseurs de ne pas utiliser de blanchiment faisant intervenir des composés halogénés et de préférer un process de blanchiment à l'eau oxygéné. Les halogènes sont difficiles à traiter en station d'épuration.

Valorisation des produits en fin de vie

Dans une démarche de développement durable, le fournisseur s'efforce de proposer à ELIS des produits recyclables et valorisables en fin de vie.

Mise à disposition des informations environnementales

Le fournisseur se doit de communiquer à ELIS toutes les informations nécessaires à la réalisation des bilans environnementaux de ses produits et services et de son reporting environnemental.

Visa Rédacteur :

Visa Responsable Qualité pour Revue :

Visa DAA pour Approbation :

Diffusion Externe Non Gérée / Uncontrolled External Issue

Ce document est confidentiel et reste la propriété d'ELIS. Il ne peut être diffusé ni reproduit sans autorisation.

Page 9/11



DIRECTION ACHATS ET
APPROVISIONNEMENTS

IN53 : Charte Achats Responsables et Ethiques

Version 4 du
17.11.2015

Toute Activité

Destinataires : fournisseur.

Impératifs liés à la Santé et à la Sécurité des Consommateurs

ELIS met tout en œuvre pour garantir à ses clients, la fourniture de produit ne comportant aucun risque pour leur santé et pour l'environnement, et qui sont conformes à la réglementation REACH.

Les fournisseurs d'ELIS s'engagent à fournir des produits conformes au règlement REACH n°1907/2006 du parlement européen et du conseil du 18 décembre 2006, et à fournir sur simple demande d'ELIS toutes les informations concernant les substances répertoriés dans la convention REACH susceptibles d'être contenues dans les produits fournis.

ELIS demande en plus à ses fournisseurs textiles l'obtention d'une certification Oeko-Tex® pour tous les articles textiles livrés.

Le label Oeko-Tex® Standard 100 est un système de contrôle et de certification uniforme partout dans le monde pour les produits textiles bruts, semi-finis et finis de tous les stades de transformation : contrôles sur les matières nocives englobent les substances réglementées et interdites par la loi, les produits chimiques connus pour être préoccupants pour la santé ainsi que les paramètres introduits à titre de précaution en matière de santé.

Ce label Oeko-Tex® constitue un critère supplémentaire de garantie pour les clients d'ELIS.

Commerce équitable & produits biologique

A la fois conscient des inégalités Nord/Sud, mais aussi convaincu que le commerce et les échanges peuvent être générateurs de développement économique et social, ELIS est engagé aux côtés du label international Fairtrade / Max Havelaar dans la promotion et le développement du commerce équitable.

Ainsi, après avoir lancé en 2008 une offre de café équitable labélisée Fairtrade / Max Havelaar et Bio, ELIS propose aussi depuis 2009 à ses clients, des articles textiles à base de coton équitable labélisés Fairtrade / Max Havelaar. C'est dans cette dynamique que ELIS entend chaque année développer sa gamme de produits à base de coton équitable.

ELIS a fait le choix de proposer des articles textiles à base de coton issu du commerce équitable ou issu de l'agriculture biologique. ELIS engage par conséquent ses fournisseurs à s'approvisionner en coton à la fois issu du commerce équitable et de l'agriculture biologique.

ELIS encourage ses fournisseurs d'articles textiles à obtenir la certification Fairtrade, auprès de l'organisme de certification FLO-Cert (www.flo-cert.net), afin d'être en mesure de pouvoir transformer ou produire des articles à base de coton équitable.

Le commerce équitable reposant également sur des principes de transparence, ELIS requiert de ses fournisseurs qu'ils donnent la traçabilité complète des articles en coton équitable, c'est-à-dire les identifiants FLO-Cert de chaque opérateur impliqué dans la chaîne de transformation du coton équitable.

Visa Rédacteur :

Visa Responsable Qualité pour Revue :

Visa DAA pour Approbation :

Diffusion Externe Non Gérée / Uncontrolled External Issue

Ce document est confidentiel et reste la propriété d'ELIS. Il ne peut être diffusé ni reproduit sans autorisation.

Page 10/11



DIRECTION ACHATS ET
APPROVISIONNEMENTS

IN53 : Charte Achats Responsables et Ethiques

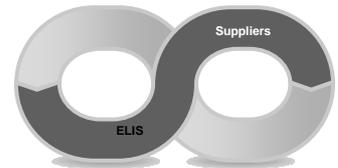
Version 4 du
17.11.2015

Toute Activité

Destinataires : fournisseur.

Rappelant que le commerce équitable vise le développement de communautés de producteurs agricoles des pays du Sud, ELIS veillera à ce que le reste de la chaîne d'approvisionnement applique une politique de prix raisonnable, non prohibitive et ce afin d'assurer viabilité économique à la filière et, par extension, un accès plus large à ces gammes en coton biologique et équitable pour nos clients.

Bernard-Emmanuel Lewin
Directeur des Achats ELIS



Monsieur :
Pour la société :

Le :

Visa Rédacteur :

Visa Responsable Qualité pour Revue :

Visa DAA pour Approbation :

Diffusion Externe Non Gérée / Uncontrolled External Issue

Ce document est confidentiel et reste la propriété d'ELIS. Il ne peut être diffusé ni reproduit sans autorisation.

Page 11/11